



3828694

Dénomination :	A2B IMMOBILIER
n° de gestion :	1996B03184
n° d'identification :	409 905 460
n° de dépôt :	A2010/016503
Date du dépôt :	26/07/2010
Pièce :	procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

SARL A2B IMMOBILIER
98 AVE JEAN JAURES
69150 DECINES

R° RCS LYON B 409 905 460
S.A.R.L. au capital de 8000 Euros

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Du 3 JUILLET 2010 à 8 Heures

L'AN DEUX MILLE DIX
Le 3 JUILLET 2010 8.00 Heures

Les associés de la Société A2B IMMOBILIER, Société à Responsabilité Limitée au Capital de 8000 Euros se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Sont présents :

- Monsieur Eric BARSELO	Propriétaire de	250 parts
- Madame Pierrette DORIGO- BACONNET	Propriétaire de	250 parts
Total égal au nombre de parts composant le capital social		500 parts

L'assemblée est présidée par MR BARSELO Eric, associé-gérant

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Rappel de l'ordre du Jour :

- **TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE**
-

1^{ère} résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de tranferer à compter de ce jour, le siège social au : **218 Ave Jean Jaures 69150 DECINES.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



Deuxième résolution

Comme conséquence de la décision prise sous la première résolution, l'assemblée décide de modifier de la manière suivante, l'article 4 des statuts – SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est fixé :

218 Ave Jean Jaures 69150 DECINES

Il peut être transféré dans la même ville par simple décision de la gérance et partout ailleurs en vertu d'une décision extraordinaire des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés confère tous pouvoirs

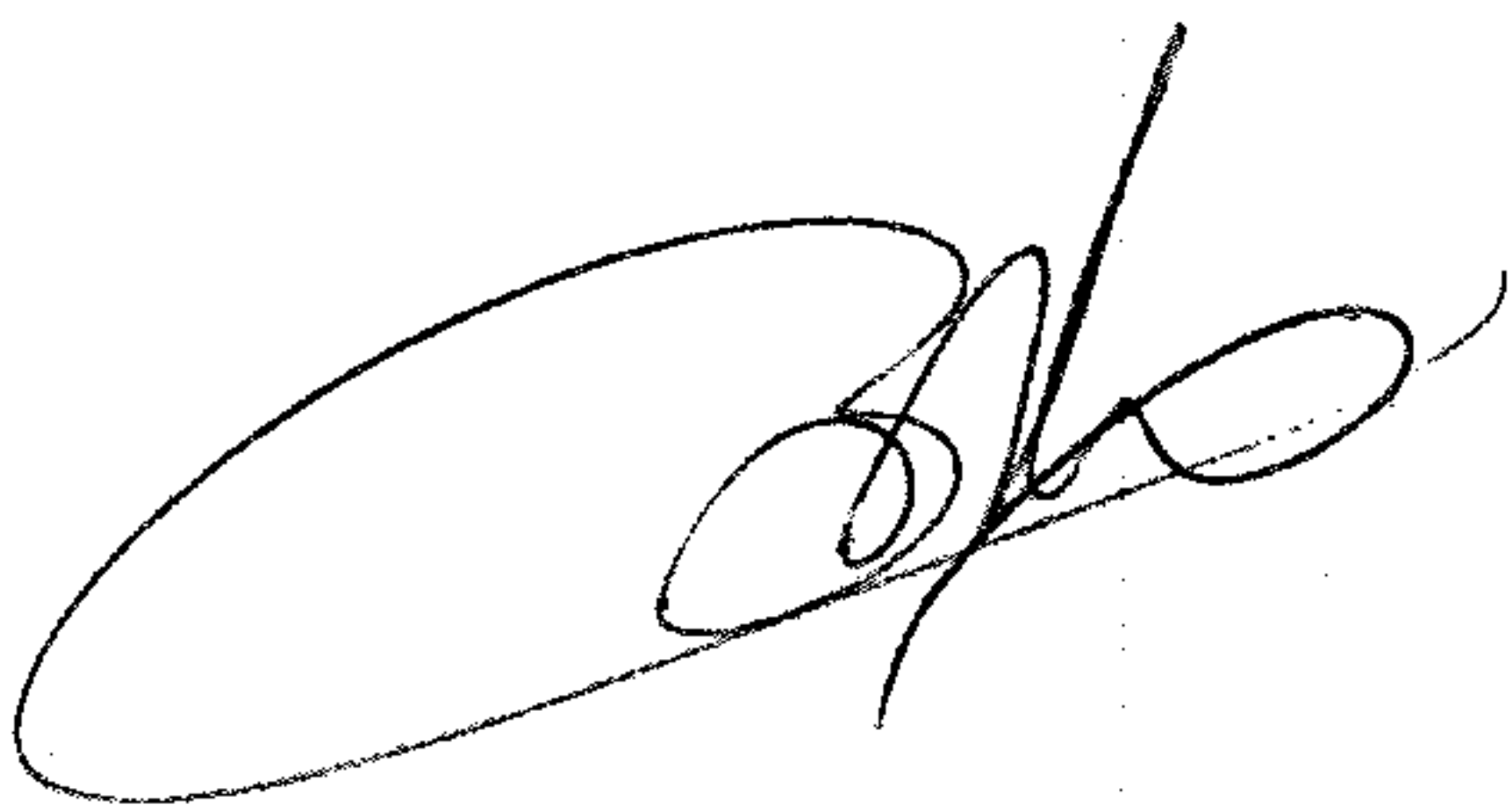
-au porteur d'un original ou d'une copie du procès verbal constatant la présente délibération , en vue de toutes les formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9H00.

De tout ce que dessus, il a été dressé, le présent procès verbal qui a été clos et signé par le président de séance

Mr BARSELO Eric

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric Barselo', written over a large, loopy oval shape.